

<https://pierre-alainmillet.fr/Zero-dechets-un-horizon-ou-une>



# Zero déchets, un horizon ou une aberration ?

- DHD -



Date de mise en ligne : vendredi 18 décembre 2020

---

Copyright © Blog Vénissian de Pierre-Alain Millet - Tous droits réservés

---

**En juillet dernier, la porte-parole de l'association Zéro Déchet Lyon, Claire Dulière, était interviewée par le journal Lyon Capitale pour évoquer l'avenir des incinérateurs de déchets de la métropole de Lyon, et promouvoir les alternatives à l'incinération. C'est un sujet longuement abordé ces dernières années dans le groupe de travail des déchets de la métropole, animé notamment par Emeline Beaume, élue EELV qui était conseillère déléguée à la Prévention des déchets et est devenue 1ère vice-présidente à l'économie.**

**Cet article donnait l'impression d'un système existant totalement aberrant, stupide même puisqu'il générerait plus de déchets qu'il n'en brûle. Il justifiait des positions radicalement anti-incinérateurs sans doute pour faire pression sur le nouveau président de la métropole, et sur sa majorité de gauche et écologiste. Malheureusement, il ne fait que cacher le débat nécessaire derrière un véritable leurre médiatique :**

**En résumé, Claire Dulière, nous dit : *"Ce n'est pas parce qu'on ne les voit plus que les déchets disparaissent : ils ont juste changé d'état physique. Ils sont majoritairement enfouis ou diffusés dans l'air"*.**

Cela paraît être une révélation qui pourrait faire le buzz médiatique, ce n'est pourtant qu'une évidence physique qui ne nous apprend rien. Comme le dit un principe bien connu, rien ne se crée, rien ne se perd, tout se transforme... Les atomes constituant les déchets ne peuvent évidemment pas disparaître dans le système de gestion de déchets [1]. C'est une banalité, tout ce qui rentre dans les incinérateurs en ressort, mais sous des formes et des volumes physiques différents. Cet article omet par exemple volontairement de signaler qu'une des formes est tout simplement de la vapeur d'eau, dont on peut bien se demander en quoi elle nous poserait problème... La porte-parole de l'association zero déchets le sait bien puisqu'elle évoquera les déchets humides dans l'article ! Visiblement, son objectif n'est pas d'aider le citoyen à comprendre le système de déchets. Comme dans toute communication publicitaire, elle tente de mettre en scène des émotions pour faire passer des idées. *"vous vous rendez compte, on croit traiter des déchets, mais on en produit plus qu'on en brûle"*. Idée fautive, mais qui peut faire le buzz médiatique.

Alors proposons une image que tout le monde peut comprendre... Quand on brûle un tas de bois à la campagne, rien ne se perd, tout se transforme ! Il y a à la fin autant de matière qu'au début... sauf qu'on sait tous que le volume des cendres est nettement plus petit que le volume du bois, et qu'au passage, on a pu faire cuire son repas, ou qu'on s'est réchauffé en chantant... Claire Dulière n'aime peut-être pas les feux de camp, mais elle ne devrait pas prendre les citoyens pour des imbéciles.

Le rapport annuel du service public de gestion des déchets de la métropole de Lyon est disponible pour tous les citoyens. Il est certes un peu long et sa lecture demande du temps et des échanges pour se l'approprier, mais il permet de répondre à la plupart des questions et notamment de comprendre les volumes et les formes physiques des matières entrant et sortant du système de gestion des déchets...

Le rapport propose d'ailleurs un résumé graphique de ces échanges sous forme d'une carte dont voici la version 2010

[PNG](#)

La version 2018 était un peu différente sous une forme "3D".

[PNG](#)

Ces schémas montrent une chose importante. On ne peut pas agir sur la gestion des déchets de la métropole en le résumant de manière simpliste à des déchets ménagers transformés en déchets d'incinérateurs. Au contraire, il y a de nombreux flux dont les incinérateurs ne sont qu'un des lieux de transformations. L'ambition de réduction des volumes de déchets collectés, partagée par la plupart des forces politiques, celles de la majorité actuelle de la métropole, mais d'ailleurs aussi de l'ancienne majorité, ne peut avoir comme seul objet la décision future de remplacement des incinérateurs. Au contraire, il faut prendre chaque flux, et chaque gisement de réduction de déchets pour orienter les politiques publiques, et pour décider, ensuite, du dimensionnement des incinérateurs.

L'article propose un raisonnement inverse dont l'objectif est de démontrer que les incinérateurs seraient absurdes, donc, qu'ils devraient disparaître. Mais comme ils constituent le plus important système de traitement des déchets, alors il faudrait des mesures radicales de réduction drastique des déchets. Or les efforts importants de ces dernières années, impulsés notamment par Emeline Beaume, se sont heurtés à des difficultés diverses, qui sont d'abord économiques, sociales et citoyennes et donc qui ne se transforment pas "à la baguette" idéologique.

## Les incinérateurs sont-ils utiles au traitement des déchets ?

Le raisonnement principal de l'article porte sur cette idée que les incinérateurs produiraient plus de déchets qu'ils n'en brûlent :

*« Si on fait l'addition de tous ces déchets issus de l'incération, on se rend compte qu'ils représentent près de 110 % de la masse entrante. Autrement dit, il y a plus de déchets sortants, que entrants. Cela s'explique par l'ajout d'additifs et de matières secondaires comme l'acide chlorhydrique, la chaux ou la soude dans le processus d'incinération »*

On se dit que les fonctionnaires de la collectivité qui ont mis en place un système censés traiter nos déchets et qui en produirait en fait 110% sont nécessairement corrompus ou totalement stupides !

Mais l'article précise juste avant :

*« parmi les 396 553 tonnes de déchets incinérés en 2016 dans la Métropole, 348 948 tonnes de masse totale avec CO2 ont été rejetées dans l'air. Soit 87,05 % de la masse des déchets entrants dans les deux incinérateurs. »*

Autrement dit, le chiffre de 110% est là pour impressionner et masquer le fait principal : les incinérateurs ont bien transformé les déchets principalement en gaz. Si les fumées sont blanches d'ailleurs, c'est qu'il y a de la vapeur d'eau, de l'eau provenant des déchets humides, mais aussi utilisée pour "laver les fumées". Sa proportion varie selon

que les déchets sont plus ou moins humides. Des études ADEME évoquent une part moyenne de 37% des déchets, Autrement dit, sur les 396 553 tonnes émises dans l'air, il y aurait 146 000 tonnes de vapeur d'eau...

Le reste est principalement du carbone. Le bilan carbone de la métropole donne pour les incinérateurs des émissions de 149 074 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> en 2018. Cela correspond à 39 647 tonnes de carbone. Mais ce rapport ne prend en compte que le carbone qui ne vient pas d'une biomasse, car on considère que la biomasse provient de végétaux qui ont absorbé du carbone pour se développer. Il y a donc évidemment beaucoup plus de CO<sub>2</sub> émis par les incinérateurs.

L'étude ADEME évoque en moyenne 35% de carbone dans les émissions, dont 80% d'origine biomasse. Cela représenterait donc 140 000 tonnes de carbone dans le CO<sub>2</sub> émis par les incinérateurs.

Cette émission de CO<sub>2</sub> n'est de manière surprenante pas abordée par l'article alors que l'ambition de réduction des émissions carbonées est une des raisons fortes de l'ambition de réduction des déchets, et que tout le monde le reconnaît comme une urgence climatique. Mais [les études de l'ADEME sur les incinérateurs](#) montrent qu'ils représentent des émissions de carbone évitées par leur production d'électricité ou de chaleur qui aurait été produites sinon par des systèmes, notamment au gaz, produisant plus de CO<sub>2</sub> ! Donc, les 87,05% de fumées émises ne sont pas une aberration, mais un succès d'un système de traitement de déchets efficace et sous contrôle, l'inverse de ce que tente de démontrer l'article.

Certes, les incinérateurs produisent bien sûr des déchets, des cendres (machefers) et des suies qui sont filtrées dans les fumées. Ces déchets sont un vrai enjeu, d'abord parce qu'il est essentiel de récupérer tout ce qui pourrait devenir une pollution de l'air. Les incinérateurs sont de ce point de vue parmi les systèmes industriels les plus contrôlés et les moins polluants. Thierry Philip, ancien vice-président concerné et par ailleurs cancérologue était le premier impliqué dans le suivi des rejets des incinérateurs, notamment pour la dioxine.

Mais les déchets sont aussi un enjeu de revalorisation. Les métaux sont bien sûr recyclables. Le principal déchet, le "machefer" provenant des cendres de combustion, est réutilisé en sous-couches de voirie, et au final, il n'y a que 1% des déchets entrés dans les incinérateurs qui se retrouvent en installation de stockage. Toutes les idées pour réduire encore ce chiffre sont les bienvenues, mais le bilan est clair, les incinérateurs sont utiles, très utiles !

## Les incinérateurs dans le système de traitement des déchets

Toute l'argumentation de l'article tombe ainsi à l'eau, car si les incinérateurs sont utiles, alors il faudra les renouveler, évidemment en les dimensionnant correctement, donc en tenant compte de la politique de réduction des déchets, mais sans s'imposer de contraintes aberrantes qui ne reposent dans cet article que sur des préjugés idéologiques.

Par exemple, les 40 millions d'Euros de fonctionnement [2] doivent être mis en relation avec le coût global de traitement des déchets, et la valeur créée par l'incinération avec la production d'électricité et de chaleur. Le coût d'investissement de leur renouvellement est important, mais il ne suffit pas de faire peur aux contribuables comme le ferait l'association très réactionnaire CANOL pour justifier de refuser cet investissement. Comme tout investissement public important, le seul critère de décision est son utilité. Si les incinérateurs sont utiles à notre système de traitement des déchets, alors ils doivent être financés, évidemment avec rigueur. Les services métropolitains connaissent très bien ces installations puisqu'ils en gèrent une des deux en régie, et ils ont donc toutes les connaissances nécessaires pour estimer au mieux le budget nécessaire.

Et quand l'article tente de justifier la fin des incinérateurs en laissant croire qu'on pourrait se passer de la chaleur qu'ils produisent, il se prend les pieds dans le tapis de ses contradictions. Car si effectivement, la métropole a l'objectif de rénover énergétiquement 200 000 foyers d'ici 2030, cela ne concernera pas que les immeubles raccordés au réseau de chaleur, et surtout, la métropole a aussi l'objectif de raccorder beaucoup plus de logements au réseau de chaleur. Au total, une première approche dirait que si on divise par deux la consommation énergétique des bâtiments et qu'on double le nombre de bâtiments raccordés, on a besoin du même ordre de grandeur de chaleur des incinérateurs. Là aussi, ce sont les désirs idéologiques de l'auteur qui tiennent lieu d'argument !

## Le recyclage n'est pas un mythe, mais un besoin urgent !

Le coeur de l'argumentaire anti-incinérateurs étant sans pertinence, la conclusion de l'article apparait pour ce qu'elle est, une auto-persuasion idéologique reposant sur un seul argument, le déchet est le mal, il faut le supprimer totalement. J'ai souvent montré au contraire à quel point le déchet est consubstantiel à la vie humaine et que l'enjeu n'est pas la suppression des déchets, mais bien la qualité du service public de réduction, de collecte et de traitement des déchets, dans [ma contribution au programme local de prévention des déchets](#), comme dans [mon introduction à la "rudologie"](#) ou mes commentaires sur [le gaspillage et l'économie circulaire](#)

Mais l'article de Lyon Capitale cherche au contraire à détruire l'idée même du recyclage, car recycler, ce serait accepter un déchet, or le déchet c'est le mal ! C'est un des débats publics autour de l'expression "zero déchets" qui n'est pas la même chose du tout que "zero gaspillages", même si la loi les mélange.

L'article nous dit ainsi :

"il faut faire tomber le mythe de la solution "recyclage". !!!

et utilise un argument typique de l'idéologie dominante... c'est la faute aux chinois !

Trop cher et doté d'une moindre qualité, celui-ci est souvent exporté vers la Chine étant donné ses besoins énormes en matières premières et plastiques. Ainsi, en France, beaucoup de matières recyclées avec nos déchets sont vendues en Chine, ce qui implique un coût écologique énormissime lié à l'exportation vers l'Asie.

Ce serait donc parce-que les chinois sont de méchants et gros consommateurs qu'on aurait besoin de recyclage des déchets en France. Ce genre d'idée très à la mode en ces temps de guerre économique trumpienne contre la Chine est déshonorante. Et surtout, elle est totalement dépassée par la réalité que tout le monde connaît. La Chine a décidé de ne plus être la poubelle du monde et refuse désormais de plus en plus les déchets importés, ce qui provoque une crise économique en Europe, avec une chute des prix de reprise des déchets à recycler ! La métropole a du réviser deux fois son marché pour les papiers-cartons à cause de cette chute de prix !

Non, la Chine n'a pas besoin de nos déchets, son économie se transforme rapidement et n'est déjà plus "l'atelier d'assemblage du monde". Elle progresse rapidement vers une des économies les moins polluantes du monde,

record d'énergie renouvelable, développement rapide d'un urbanisme durable, accompagnant le développement d'un pays vers ce que les communistes chinois appellent une "société de moyenne aisance", qui les conduit récemment à mieux encadrer les dérives des nouveaux riches chinois.

# Le zéro déchet n'est pas un horizon, c'est une aberration !

La conclusion de l'article révèle le fonds de la démarche.

Zéro Déchet Lyon prône une diminution de 50 % des déchets incinérés et invite à repenser nos modes de consommation à la source.

Parce qu'elle a bien conscience qu'on ne peut pas atteindre le zero déchets

"le zéro déchet n'existe pas. C'est un horizon".

La métropole avait un objectif de réduction de 10% des déchets par habitant et se heurte à des difficultés, puisque sur 2017 et 2018, cet indicateur était reparti en légère hausse. Si 2019 marque une petite baisse, au total, nous n'en sommes qu'à 5,5% en 9 ans sur l'objectif de 10% en 10 ans... Le Covid et la récession va évidemment avoir des impacts, mais peut-on s'en satisfaire ?

En tout cas, réduire de moitié l'incinération ne correspond à rien, ni à l'objectif de réduction globale des déchets, ni à l'amélioration de la collecte sélective, puisqu'à en croire l'article, il faudrait même la supprimer. Mais si on divisait par deux les déchets incinérés, tout en réduisant le recyclage, alors on se retrouverait sans doute avec une augmentation de l'enfouissement, ce qui serait une aberration ! Et au moment où on veut doubler le nombre de logements raccordés au réseau de chaleur, cela pousserait à compenser la perte de chaleur fatale par de la chaleur gaz, merci pour le plan climat !

Cela conduit à l'exemple même de cette écologie punitive de ceux qui, parce-qu'ils ne savent pas penser le changement de société, ne peuvent que culpabiliser les habitants qui seraient les fautifs. L'article nous propose ainsi puisque l'horizon du zero déchets s'éloigne :

Un autre horizon, plus délicat, concerne la tarification incitative et l'application du principe "pollueur payeur"  
!!!

Passons sur le principe du pollueur-payeur qui n'est pas réellement un sujet métropolitain, et qu'on ne peut que partager si on est bien d'accord que le pollueur n'est pas le consommateur d'un bien mais son producteur qui doit intégrer dans la conception de son produit son recyclage futur.

Mais la tarification incitative est l'exemple même de l'individualisme libéral auquel conduit le refus de s'attaquer vraiment à l'enjeu du changement de société. Il s'agit de faire payer chacun selon sa quantité de déchets produits. L'association antifiscale de droite CANOL applaudira. Elle se bat depuis des années contre le financement fiscal de la gestion des déchets, défendant les intérêts des entreprises qui refusent de payer la TEOM, comme des gros propriétaires de l'ouest lyonnais qui paie une TEOM élevée en fonction de la valeur foncière de leur bien. Évidemment ils sont tous pour supprimer la TEOM et mettre en place une redevance d'un service qui deviendrait marchand et pourrait être plus facilement privatisé. Pour les familles populaires, ce serait une hausse importante ! Une tarification incitative basée sur la quantité de déchets est un pas vers cette redevance transformant un service public en service marchand.

Mais le pire de cette tarification incitative est son individualisme ! Car dans un quartier populaire, la gestion des bacs poubelles est d'abord un enjeu collectif, gestion des déplacements de bacs du local poubelle au point de collecte, gestion des incivilités de dépôts d'ordures à coté des bacs, des pratiques aussi de fouilles de bacs à la recherche de déchets valorisables. Dans une tour de 76 logements où vivent plus de 400 personnes, il y a 15 à 20 bacs de collectes, rendant totalement impossible toute individualisation du poids de la collecte. La qualité de la collecte est un travail de proximité pour sanctionner les incivilités, organiser la sensibilisation pour faire grandir des bonnes pratiques collectives. Et c'est difficile, car il suffit de 10% d'incivismes pour salir la totalité des bacs sélectifs. La tarification incitative est conçue par des CSP+ pensant à leurs maisons individuelles et à leur bac personnel stocké dans leur garage.

**Non, la nécessaire réduction des déchets n'est pas un problème de collecte, mais un problème de production , de distribution et de consommation. La baisse des déchets collectés sera donc lente et ne supprimera jamais le besoin vital pour une ville d'un service public des déchets dans lequel les incinérateurs sont utiles et nécessaires.**

**C'est un enjeu de société et si la pédagogie et la citoyenneté pour la réduction des déchets sont des batailles à mener, en lien avec la propreté, elles ne peuvent pas s'appuyer sur une conception punitive de l'écologie.**

---

[1] il faudrait pour cela une réaction nucléaire, seul phénomène capable de transformer de la masse en énergie... !

[2] chiffre cité par l'article, que je n'ai pas vérifié